

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**PRESA IN CARICA DI E SPESE D'ALLOGHJU,
DI TRASPORTU E DI RISTURAZIONE D'INTERVENENTI
ESTERIORE IN U QUATRU DI I TRAVAGLI
DI A CUMMISSIONE IN CARICA DI E PRUBLEMATICHE
DI VIULENZE IN CORSICA**

**PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'HEBERGEMENT,
DE TRANSPORT ET DE RESTAURATION
D'INTERVENANTS EXTERIEURS DANS LE CADRE
DES TRAVAUX DE LA COMMISSION EN CHARGE
DES PROBLEMATIQUES DE VIOLENCES EN CORSE**

RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

La Commission « Violences » de l'Assemblée de Corse s'est donné comme buts l'étude de ce phénomène sous tous ses aspects.

Dans sa feuille de route, adoptée par l'Assemblée de Corse le 23 juin 2016, la commission a fixé parmi ses priorités l'approfondissement de l'étude des phénomènes liés à la criminalité économique, afin de pouvoir disposer d'un éclairage précis sur les mécanismes et les conséquences de ce phénomène avant de réfléchir aux moyens d'agir.

A cet égard, la Présidente de la Commission, **Mme Anne-Laure SANTUCCI**, a souhaité auditionner des personnalités qualifiées et reconnues dans le domaine de la lutte contre la corruption.

Dans ce cadre, des premières séances d'audition ont eu lieu, et il est apparu opportun d'entendre des représentants de l'association ANTICOR, afin de bénéficier de leur analyse et leur expertise ; cette réunion aurait lieu le vendredi 6 décembre 2019, en téléprésence sur les sites d'Aiacciu, Bastia et Corti.

Conformément aux usages de notre Collectivité, je vous propose d'autoriser la prise en charge des dépenses liées au transport, et le cas échéant, à l'hébergement et la restauration, de deux intervenants extérieurs, par ailleurs non rémunérés, M. Jean-Christophe PICARD, président d'ANTICOR (ou à défaut son représentant, M. Éric ALT, vice-président d'ANTICOR) et Maître Jérôme KARSENTI, avocat de l'association.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.